



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS**

Séance du 8 avril 2021

Convocation envoyée aux
délégués communautaires le :

2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à dix-neuf heure,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à BONNEVAL, sous la
présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Mr Bernard GOUIN est élu Secrétaire de Séance.

Etaient présents :

Mr Jean-Marc PETIT -ALLUYES-, arrivé 19h10	Mr Patrick CHARPENTIER -DANCY-,
Mr Michel MARTIN -ALLUYES-,	Mr Olivier HOUDY -DANGEAU-, arrivé 19h05
Mme HARDY Laure -ALLUYES-,	Mr Guy BEAUREPERE -DANGEAU-,
Mr Joël BILLARD -BONNEVAL-,	Mr Bernard GOUIN -FLACEY-,
Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,	Mr David LEGRAND -LE GAULT ST DENIS-, arrivée 19h24
Mr Eric JUBERT -BONNEVAL-,	Mr Benoist MOREAU -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-,	Mr Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-,
Mr Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-,	Mr Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE-,
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-,	Mr Alain ROULLEE -MORIERS-,
Mr Pascal LHOSTE -BONNEVAL-,	Mr Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS-,
Mme Evelyne RAPP-LEROY -BONNEVAL-,	Mr Joël LAMY -PRE ST EVROULT-,
Mr Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-,	Mr Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-,
Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-,	Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-,
Mr Guy MOUTET -BONNEVAL-,	Mr Bernard GUILLAUMIN -ST MAUR/LE LOIR-,
Mr Jean-Pierre HUBERT-DIGER -BONNEVAL-,	Mr Eric FALLOU -SANCHEVILLE-,
Mme Claire DURAND-BONNEVAL-, arrivée 19h08	Mr Denis LEGRAIS -SANCHEVILLE-,
Mr Patrick JEANNE -BONNEVAL-,	Mr Daniel BERTHOME -SAUMERAY-,
Mme Stéphanie MARTIN -BONNEVAL-,	Mr Guillaume ROGER DE CAMPAGNOLLE -SAUMERAY-,
Mr Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-,	Mr Michel GIRARD -TRIZAY LES BONNEVAL-,
Mr Jack DAZARD -BULLAINVILLE-,	Mme Liliane HISSELLI -VILLIERS-ST-ORIEN-.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL- donne son pouvoir à J BILLARD.
Mr Benoit GESLIN -BOUVILLE- donne pouvoir à G ROUSSELET.
Mr Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE- donne pouvoir à E FALLOU.
Mme Cécile CORBEL -DANGEAU- donne pouvoir à O HOUDY.
Mr Julien COLLAS -LE GAULT ST DENIS-, donne pouvoir à D LEGRAND.

Etaient absents et excusés :

Etaient absents : Mme Mariette GOUGET -DANGEAU-.

FINANCES

Base d'imposition prévisionnelle TEOM

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les deux syndicats concernés comme indiqué sur le tableau suivant :

ZONES DE PERCEPTIONS	BASES PREVISIONNELLES €	PRODUIT ATTENDU €	TAUX %
<u>SICTOM DE CHATEAUDUN</u>			
BULLAINVILLE	11 041	11 041	14.61 %
DANCY	19 833	19 833	14.11 %
FLACEY	21 456	21 456	14.66 %
SAINT MAUR SUR LE LOIR	38 840	38 840	12.00 %
VILLIERS SAINT ORIEN	16 414	16 414	11.63 %
<u>SICTOM BROU-BONNEVAL-ILLIERS</u>			
ALLUYES	479 754	64 767	13.50 %
BONNEVAL (taux plein)	1 586 311	267 769	16.88 %
BONNEVAL (taux réduit)	2 607 995	352 079	13.50 %
BOUVILLE	337 900	45 617	13.50 %
DANGEAU-BULLOU-MEZIERES	884 200	119 367	13.50 %
LE GAULT ST DENIS	419 008	56 566	13.50 %
MONTOISSIER	227 551	30 719	13.50 %
MONTHARVILLE	71 681	9 677	13.50 %
MORIERS	162 408	21 925	13.50 %
NEUVY EN DUNOIS	232 402	31 374	13.50 %
PRE ST EVROULT	225 946	30 503	13.50 %
PRE ST MARTIN	147 891	19 965	13.50 %
SANCHEVILLE	529 977	71 547	13.50 %
SAUMERAY	305 656	41 264	13.50 %
TRIZAY LES BONNEVAL	204 954	27 669	13.50 %

Vote des taux de Fiscalité : Taxe Foncière Bâti

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux Impôts Locaux et au vote des taux d'imposition.

Compte tenu de ces éléments et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote par 42 voix pour et 1 abstention (Mr ROULLEE) les taux 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 2.91 %

Cette délibération sera notifiée à l'administration fiscale.

Vote des taux de Fiscalité : Taxe Foncière Non Bâti

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux Impôts Locaux et au vote des taux d'imposition.

Compte tenu de ces éléments et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote, par 42 voix pour et 1 abstention (Mr ROULLEE), les taux 2021 comme suit :

- Taxe foncière non bâti : 1.95 %

Cette délibération sera notifiée à l'administration fiscale.

Vote des taux de Fiscalité : Contribution Foncière des Entreprises

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux Impôts Locaux et au vote des taux d'imposition.

Compte tenu de ces éléments et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, les taux 2021 comme suit :

- Contribution Foncière des Entreprises : 21.15 %

Cette délibération sera notifiée à l'administration fiscale.

Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget 400 : Budget Principal

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 25 mars 2021, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	9 471 102.81 €
Section d'investissement à	76 175.40 €

Le Conseil Communautaire,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2021,
Vu l'avis de la commission finances du 25 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, approuve, par 44 voix pour et 1 voix contre (Mr ROULLEE), le budget primitif 2021 du Budget 400 Principal.

Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget 401 : Budget Activité Economique

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 25 mars 2021, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	518 327.84 €
Section d'investissement à	838 621.84 €

Le Conseil Communautaire,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2021,
Vu l'avis de la commission finances du 25 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, approuve, par 44 voix pour et 1 voix contre (Mr ROULLEE), le budget primitif 2021 du Budget 401 Activités Economiques.

Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget 402 : Budget Transports

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 25 mars 2021, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	169 623.21 €
Section d'investissement à	158 027.05 €

Le Conseil Communautaire,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2021,
Vu l'avis de la commission finances du 25 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, approuve, par 44 voix pour et 1 voix contre (Mr ROULLEE), le budget primitif 2021 du Budget 402 Transport.

Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget 403 : Budget Eau

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 25 mars 2021, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	3 242 631.31 €
Section d'investissement à	4 179 065.19 €

Le Conseil Communautaire,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2021,
Vu l'avis de la commission finances du 25 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, approuve, par 44 voix pour et 1 voix contre (Mr ROULLEE), le budget primitif 2021 du Budget 403 Eau.

Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget 404 : Budget Assainissement

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 25 mars 2021, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	194 000.00 €
Section d'investissement à	0.00 €

Le Conseil Communautaire,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2021,
Vu l'avis de la commission finances du 25 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, approuve, par 44 voix pour et 1 voix contre (Mr ROULLEE), le budget primitif 2021 du Budget 404 Assainissement.

Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget 405 : Budget Enfance

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 25 mars 2021, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	1 627 966.90 €
Section d'investissement à	518 401.03 €

Le Conseil Communautaire,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2021,
Vu l'avis de la commission finances du 25 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, approuve, par 44 voix pour et 1 voix contre (Mr ROULLEE), le budget primitif 2021 du Budget 405 Enfance.

Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget 406 : Budget Activités Economiques Lotissement

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 25 mars 2021, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	11 532 856.03 €
Section d'investissement à	10 889 932.37 €

Le Conseil Communautaire,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2021,
Vu l'avis de la commission finances du 25 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, approuve, par 44 voix pour et 1 voix contre (Mr ROULLEE), le budget primitif 2021 du Budget 406 Activités Economiques Lotissement.

Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget 407 : Budget Piscine

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 25 mars 2021, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	1 157 218.00 €
Section d'investissement à	479 884.00 €

Le Conseil Communautaire,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2021,
Vu l'avis de la commission finances du 25 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, approuve, par 44 voix pour et 1 voix contre (Mr ROULLEE), le budget primitif 2021 du Budget 407 Piscine.

Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget 408 : Budget Tourisme

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 25 mars 2021, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	94 087.60 €
Section d'investissement à	34 000.00 €

Le Conseil Communautaire,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2021,
Vu l'avis de la commission finances du 25 mars 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, approuve, par 44 voix pour et 1 voix contre (Mr ROULLEE), le budget primitif 2021 du Budget 408 Tourisme.

Attributions de Compensation 2020

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de communes du 8 juillet 2020,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

Considérant que la C.L.E.C.T. de la Communauté de Communes du Bonnevalais s'est réunie le 08 juillet 2020 afin de valoriser les charges transférées par les communes vers la Communauté de Communes du Bonnevalais,

Les attributions de compensation sont une dépense obligatoire. Le montant de ces attributions de compensation est communiqué annuellement aux communes membres.

Compte tenu de ces éléments, il a été envisagé les attributions de compensation récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	RECETTES FISCALES D'ORIGINE	CHARGES TRANSFEREES					PERSONNEL	ATTRIBUTIONS POSITIVES (DEPENSES)	ATTRIBUTIONS NEGATIVES (RECETTES)
		SISS	SYNDICAT LOIR	OZANE ET VALLEES	ENFANCE	PISCINE			
ALLUYES	18 569,00 €	10 222,00 €	1 544,00 €	962,00 €				5 841,00 €	
BONNEVAL	1 148 186,00 €	18 610,00 €	12 306,00 €	372,00 €	44 095,00 €	265 000,00 €	1 591 372,00 €		783 569,00 €
BOUVILLE	20 891,00 €	5 590,00 €		1 874,00 €				13 427,00 €	
BULLAINVILLE	365,00 €	1 097,00 €							732,00 €
DANCY	2 466,00 €	2 368,00 €						98,00 €	
DANGEAU	67 476,00 €	10 478,00 €	34,00 €	4 630,00 €	1 565,00 €			50 769,00 €	
FLACEY	4 274,00 €	2 532,00 €						1 742,00 €	
LE GAULT SAINT DENIS	39 706,00 €	7 734,00 €			750,00 €			31 222,00 €	
MONTBOISSIER	6 916,00 €	3 706,00 €	128,00 €					3 082,00 €	
MONTHARVILLE	1 334,00 €	1 089,00 €						245,00 €	
MORIERS	344,00 €	2 913,00 €							2 569,00 €
NEUVY EN DUNOIS	2 593,00 €	4 069,00 €							1 476,00 €
PRE ST EVROULT	2 557,00 €	3 923,00 €			1 340,00 €				2 706,00 €
PRE ST MARTIN	460,00 €	2 043,00 €							1 583,00 €
SAINT MAUR SUR LE LOIR	1 340,00 €	5 076,00 €	826,00 €						4 562,00 €
SANCHEVILLE	77 996,00 €	9 806,00 €			500,00 €			67 690,00 €	
SAUMERAY	12 224,00 €	4 320,00 €	592,00 €	209,00 €				7 103,00 €	
TRIZAY LES BONNEVAL	610,00 €	3 661,00 €		1 428,00 €					4 479,00 €
VILLIERS SAINT ORIEN	4 172,00 €	2 020,00 €						2 152,00 €	
TOTAL	1 412 479,00 €	101 257,00 €	15 430,00 €	9 475,00 €	48 250,00 €	265 000,00 €	1 591 372,00 €	183 371,00 €	801 676,00 €

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, arrêter le montant des attributions de compensation qui sera notifié à chacune des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les attributions proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère, par 44 voix pour et 1 voix contre (Mr ROULLEE) :

- ✓ Arrête les montants des attributions de compensation pour les communes membres de la Communauté de Communes au titre de l'année 2020, tels que présentés dans le tableau annexé.
- ✓ Autorise le Président à notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation.

Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 7 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Le Président expose qu'en complément de la délibération n°2021/21 en date du 25 février 2021, et de la poursuite des démarches pour :

- La sécurisation de la ressource et de l'approvisionnement en eau (quantitative, qualitative, situation administrative...),
- L'amélioration de la distribution et la prévention des risques de fuites,
- L'amélioration de l'exploitation dans les communes de la CDC du Bonnevalais.

Il est proposé de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 7 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : AQUA PRET
Montant : 7 000 000 euros
Durée de la phase de préfinancement : 36 mois
Durée d'amortissement : 50 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Echéance Prioritaire
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le Président,

Joël BILLARD